

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Convention de partenariat entre le CD13 et l'Institut National de l'Information
Géographique et Forestière.

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
DFEN - Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85**

PRESENTATION

L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (ex-IGN) a pour vocation de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive.

Au-delà de sa mission de service public, l'IGN conçoit et commercialise des produits et services, notamment à partir de données recueillies dans le cadre de ses missions de service public.

L'IGN développe en permanence des nouveaux référentiels, produits et services, répondant aux besoins croissants et évolutifs d'informations géolocalisées, notamment au profit des politiques publiques comportant des enjeux d'analyse spatiale et de localisation.

C'est en s'inscrivant dans cette dynamique que l'IGN a proposé au Département un partenariat sous la forme d'une convention titrée « Loisirs de Plein-Air » visant à préciser les modalités de mise à disposition et d'utilisation des données relatives au Plan Départemental des Itinéraires et de Promenade et de Randonnée dans le cadre de l'élaboration et de la diffusion des cartes des massifs :

- des Calanques,
- de la Sainte-Victoire,
- des Alpilles.

Depuis plusieurs années, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière développe des cartes à l'échelle 1 : 15 000 sous la série dénommée « loisirs plein-air » qu'il diffuse dans un large réseau spécialisé de distributeurs. Ces cartes bénéficient de l'inscription au catalogue grand public de l'IGN et sont assujetties à des règles qui assurent la cohérence graphique et thématique de la gamme IGN.

L'IGN souhaiterait réaliser et éditer à partir de ses fonds cartographiques et des données fournies par le Conseil départemental 3 cartes de loisirs de plein-air pour les massifs des Calanques et de la Sainte-Victoire dont la diffusion interviendra au cours du premier semestre 2017, et pour le massif des Alpilles dont la diffusion est envisagée au cours du premier semestre 2018.

Le Département fournirait à l'IGN sous forme de fichiers numériques les itinéraires de randonnées et d'activités de plein-air, des contenus rédactionnels et son logo qui apparaîtra en couverture de chaque carte. Le Département resterait titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux données fournies par ses soins.

A l'issue de l'élaboration des projets de cartes, l'IGN soumettra au Département une épreuve de contrôle pour validation et signature d'un « bon à tirer ».

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport vise à proposer à l'assemblée départementale l'établissement d'une convention de partenariat entre le Département et l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière.

La convention serait conclue pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

Ce rapport de principe ne comporte aucune incidence budgétaire.

PROPOSITIONS

Considérant les éléments ci-dessus exposés, il vous est proposé :

- D'approuver le présent rapport,
- De m'autoriser à signer la convention, jointe en annexe, à intervenir avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière et tous les actes afférents.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL